

CRISE DE LA COVID-19

OCTOBRE 2020

Panorama des mesures d'urgence mises en place à l'étranger

INTRODUCTION

La pandémie de la Covid-19 provoque une crise économique et sociale dans de nombreux pays. Ce document présente, au travers de fiches succinctes, les différentes mesures prises par les gouvernements, ainsi que leurs particularités, dans la sélection des pays suivants :



Allemagne



Belgique



Espagne



Etats-Unis



France



Italie



Royaume-Uni



Suède



Suisse

En annexe de ce document, vous retrouverez un tableau récapitulatif contenant les principales prévisions économiques ainsi que leur évolution et un tableau récapitulatif contenant le coût des mesures de soutien au chômage et au dispositif d'activité partielle.

INTRODUCTION

Structure des fiches

Chaque fiche commence par une présentation des **principaux chiffres économiques prévus à la fin 2020** : variation du PIB (produit intérieur brut), déficit public et taux de chômage. Ensuite, sont présentés le **régime d'assurance chômage** et le **dispositif d'activité partielle** pré-crise, ainsi que leur évolution due aux mesures exceptionnelles mises en place. Cette partie est complétée par la présentation des **mesures d'aides aux entreprises**.

Méthodologie

Les informations concernant les différentes mesures sont issues des textes réglementaires. Les prévisions économiques pour fin 2020 sont issues de l'**OCDE**¹. Les coûts pour 2020 des mesures, des aides aux entreprises et du plan de relance sont issus du think tank **Bruegel**², ou à défaut des annonces officielles du gouvernement, hormis pour le coût des mesures de soutien au chômage et à l'activité partielle de la France qui se base sur les travaux de l'Unédic³.

Dans le cas de l'Allemagne, les données exactes sur le coût des mesures de soutien au régime d'assurance chômage ne sont pas disponibles. Dans le cas de l'Italie, la répartition entre le coût des mesures pour l'assurance chômage et le dispositif d'activité partielle n'a pas été précisée.

Les fiches sont arrêtées au 26 octobre 2020.

¹ OCDE, « Perspectives économiques de l'OCDE », juin 2020

² Bruegel, *The fiscal response to the economic fallout from the coronavirus*, août 2020

³ Unédic, « Dossier de synthèse sur l'Assurance chômage au 10 juillet 2020 », juillet 2020

Evolution du PIB

fin 2019 0,6%
fin 2020 -6,6%
(prévision)



-7,2%

Déficit public

fin 2019 -1,4%
fin 2020 7,1%
(prévision)



+8,5%

Taux de chômage

fin 2019 3,2%
fin 2020 4,5%
(prévision)



+1,3%

Prévision évolution 2019-2020

Mesures d'urgence pour soutenir l'emploi et les entreprises

ASSURANCE CHÔMAGE

Le marché du travail allemand se caractérise en 2019 par un pourcentage de travailleurs salariés titulaires d'un contrat de travail de durée déterminée de 11,9 %, situé en-deçà de la moyenne européenne (13,6 %). Le pourcentage de travailleurs ayant un emploi à temps plein était de 78 % pour cette même année.

Le système d'assurance chômage allemand est un système obligatoire et contributif. Essentiellement financé par les cotisations sociales acquittées à parts égales par les employeurs et les salariés, le régime est géré par l'Etat s'agissant de l'indemnisation des demandeurs d'emploi, de l'accompagnement et de la définition des règles. Le montant de l'indemnité, variable en fonction de la situation familiale du demandeur d'emploi, s'élève à 60 % ou 67 % du salaire de référence. La durée d'indemnisation varie, quant à elle, entre 6 et 24 mois en fonction de la durée d'affiliation antérieure et de l'âge de l'intéressé. Un régime d'assistance, financé par l'impôt, s'adresse aux demandeurs d'emploi ne pouvant prétendre au régime d'assurance ainsi qu'aux personnes vivant sous leur toit.

MESURES D'URGENCE TEMPORAIRES

- Prolongation d'indemnisation d'assurance chômage.
- Ouverture d'assistance chômage sans condition de ressources.
- Prise en charge élargie à toutes les personnes touchées par une perte de revenus importante.
- Prise en charge des frais d'hébergement (loyer, charges locatives) des bénéficiaires de l'assistance en plus de l'allocation.

9,6 Mds€

POUR CES MESURES EXCEPTIONNELLES
(ESTIMATION POUR 2020)

CHÔMAGE PARTIEL

Le dispositif de chômage partiel allemand (Kurzarbeit) a été mis en lumière lors de la crise économique de 2008 et a servi d'inspiration pour les différents Etats européens lors de cette crise. Il s'applique en cas d'évènement temporaire et inévitable : mesures prises par les autorités, conditions météorologiques exceptionnelles, accident, force majeure ou causes économiques. Du 1^{er} mars 2020 au 31 décembre 2021, il s'applique en cas de problèmes économiques liés à la crise sanitaire. Le financement du chômage partiel est assuré par l'assurance chômage.

7,3 millions

DE PERSONNES
AU CHÔMAGE PARTIEL
AU PIC DE LA CRISE
(MAI 2020)

MESURES D'URGENCE TEMPORAIRES

- Assouplissement du recours au dispositif pour intégrer davantage d'entreprises.
- Ouverture aux intérimaires.
- Augmentation de l'allocation pour les salariés touchés par une réduction des heures de travail importante.
- Remboursement partiel ou total des cotisations patronales à la sécurité sociale au titre des heures chômées.

23,5 Mds€
POUR LE COÛT
DU CHÔMAGE PARTIEL
(ESTIMATION POUR 2020)

AIDES AUX ENTREPRISES

- **251 Mds€ de charges sont reportées** (report d'impôt direct sur les sociétés, impôts indirects et cotisations sociales, report de la date d'échéance de la taxe de vente à l'importation au 26 du mois suivant).
- **200 Mds€ d'aides diverses aux entreprises** (subventions aux entreprises, participation au capital des entreprises par l'Etat, financement des secteurs pour les transitions écologique et technologique, crédit d'urgence, réduction de la TVA).

Mesures économiques de long terme

Plan de relance doté de 130 Mds€ pour 2020 et 2021.

Evolution du PIB

fin 2019	1,4%
fin 2020 (prévision)	-8,9%



-10,3%

Déficit public

fin 2019	1,9%
fin 2020 (prévision)	8,6%



+6,7%

Taux de chômage

fin 2019	5,4%
fin 2020 (prévision)	7,4%



+2%

Prévision évolution 2019-2020

Mesures d'urgence pour soutenir l'emploi et les entreprises

ASSURANCE CHÔMAGE

Le marché du travail belge se caractérise en 2019 par un pourcentage de travailleurs salariés titulaires d'un contrat de travail de durée déterminée de 10,9 %, 2,7 points en-deçà de la moyenne européenne située à 13,6 % sur la même période. Le taux d'emploi non salarié (14,2 %) se situe également légèrement au-dessous de la moyenne européenne (15,3 %).

Le système d'assurance chômage belge est un système obligatoire et contributif. Essentiellement financé par les cotisations sociales, les règles du régime sont définies par le gouvernement, après avis consultatif des partenaires sociaux. Le montant de l'allocation de chômage, évolutif dans le temps, dépend de plusieurs critères, en particulier de la situation familiale du demandeur d'emploi. Quant à la durée d'indemnisation, elle est constituée d'une première partie, d'une durée maximale de 4 ans, au cours de laquelle l'allocation afférente est proportionnelle au salaire antérieur du demandeur d'emploi et d'une seconde partie, d'une durée en principe illimitée, au cours de laquelle le montant servi est forfaitaire et où l'allocation se rapproche, en conséquence, d'une prestation de type assistanciel⁴.

MESURES D'URGENCE TEMPORAIRES

- Dégressivité des allocations suspendue du 1^{er} avril jusqu'au 31 août 2020 inclus.
- Neutralisation de la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2020 dans la période de référence affiliation⁵.
- Prolongation des droits aux allocations d'insertion.

37 M€

**POUR CES MESURES EXCEPTIONNELLES
(ESTIMATION POUR 2020)**

⁴ Unédic, « L'indemnisation du chômage en Belgique », juin 2020.

⁵ Arrêté royal du 23 avril 2020.

CHÔMAGE PARTIEL

En Belgique, il existe deux motifs de recours au chômage partiel dit « chômage temporaire » : en cas de force majeure ou pour des raisons économiques. Le financement du chômage temporaire, tout comme l'assurance chômage, est intégré à une gestion globale de la sécurité sociale. Les dépenses de cette branche « chômage » représentent 6 % des dépenses globales de la sécurité sociale.

1,2 million

DE PERSONNES
AU CHÔMAGE PARTIEL
AU PIC DE LA CRISE
(AVRIL 2020)

MESURES D'URGENCE TEMPORAIRES

- Assouplissement du recours au dispositif.
- Simplification de la procédure de recours.
- Augmentation de l'allocation perçue par les salariés.

600 M€
POUR LE COÛT
DU CHÔMAGE PARTIEL
(ESTIMATION POUR 2020)

AIDES AUX ENTREPRISES

- **13 Mds€ de charges reportées** (reports de contributions sociales, facture d'électricité, loyer, reports spécifiques pour les PME).
- **5 Mds€ d'aides diverses aux entreprises** (subventions aux entreprises, suppression d'impôts pour les entreprises et indépendants en difficulté, soutien financier aux entreprises en difficulté, plan de soutien aux secteurs les plus touchés).

Evolution du PIB

fin 2019 2,0%
fin 2020 -11,1%
(prévision)



-13,1%

Déficit public

fin 2019 2,8%
fin 2020 10,3%
(prévision)



+7,5%

Taux de chômage

fin 2019 14,1%
fin 2020 19,2%
(prévision)



+5,1%

Prévision évolution 2019-2020

Mesures d'urgence pour soutenir l'emploi et les entreprises

ASSURANCE CHÔMAGE

Le marché du travail espagnol se caractérise en 2019 par un pourcentage de travailleurs salariés titulaires d'un contrat de travail de durée déterminée de 26,3 %, soit deux fois au-dessus de la moyenne européenne située à 13,6 % sur la même période. Le taux d'emploi non salarié (15,7 %) se situe proche de la moyenne européenne (15,3 %).

L'assurance chômage espagnole fait partie du régime de protection sociale obligatoire. Financée par les cotisations sociales des salariés et des employeurs, sa gestion est assurée par l'Etat en ce qui concerne la définition des règles et l'indemnisation du chômage et par les communautés autonomes en ce qui concerne l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Le montant de l'indemnité est dégressif et s'élève à 70 % du salaire de référence brut les 6 premiers mois d'indemnisation et à 50 % à partir du 7ème mois. La durée d'indemnisation varie entre 4 mois et 2 ans. Un régime d'assistance chômage complète ce dispositif.

MESURES D'URGENCE TEMPORAIRES

- Assouplissement de l'accès à l'assurance chômage.
- Prestations exceptionnelles pour les travailleurs temporaires et les travailleurs indépendants.
- Création d'une nouvelle prestation pour les employés de maison en cas de perte d'activité.

3,9 Mds€

POUR CES MESURES EXCEPTIONNELLES
(ESTIMATION POUR 2020)

CHÔMAGE PARTIEL

En Espagne, le chômage partiel ou ERTE (Expediente de Regulación Temporal de Empleo) est un dispositif d'indemnisation en cas de suspension du contrat de travail ou de réduction de la journée de travail. Le recours au chômage partiel peut avoir lieu pour motif économique, technique, d'organisation ou de production, ou en cas de force majeure. Avant la crise sanitaire, le dispositif pouvait s'appliquer si la réduction du temps de travail était de 10 % à 70 %.

3,4 millions

DE PERSONNES
AU CHÔMAGE PARTIEL
AU PIC DE LA CRISE
(AVRIL 2020)

MESURES D'URGENCE TEMPORAIRES

- Assouplissement du recours au chômage partiel.
- Exonération de cotisations sociales pour les employeurs ayant recours au dispositif.
- Interdiction des licenciements pour les entreprises ayant recours au chômage partiel.

17,9 Mds€

POUR LE COÛT
DU CHÔMAGE PARTIEL
(ESTIMATION POUR 2020)

AIDES AUX ENTREPRISES

- **9,7 Mds€ de charges reportées** (reports contributions sociales, report sur l'impôts aux entreprises) ;
- **3,8 Mds€ d'aides diverses** (subventions aux entreprises, suppression d'impôts pour les entreprises et indépendants en difficulté, crédit d'urgence, plan de soutien aux secteurs les plus touchés).

Mesures économiques de long terme

Plan de relance doté de 140 Mds€.

Evolution du PIB

fin 2019 2,3%
fin 2020 -7,3%
(prévision)



-9,6%

Déficit public

fin 2019 7,3%
fin 2020 15,0%
(prévision)



+7,7%

Taux de chômage

fin 2019 3,7%
fin 2020 11,3%
(prévision)



+7,6%

Prévision évolution 2019-2020

Mesures d'urgence pour soutenir l'emploi et les entreprises

ASSURANCE CHÔMAGE

Le marché du travail américain se compose en grande majorité de contrats à durée indéterminée pouvant être rompus du jour au lendemain par l'une des deux parties. Le taux de cotisation pour le chômage est modulé selon la valeur nette d'un compte, propre à chaque entreprise, qui enregistre ses cotisations à l'assurance chômage et les sommes versées aux demandeurs d'emploi provenant de l'entreprise (« experience rating⁶ »).

Le taux de cotisation dépend du nombre de licenciements au cours des années passés et de la proportion des licenciés à avoir recours au dispositif d'assurance chômage. Les cotisations de l'employeur sont envoyées en partie au fond fédéral de l'assurance chômage et aux Etats dans lequel l'employeur est situé. Le régime est fondé par l'Etat fédéral, mais chaque Etat est responsable de son propre programme d'assurance chômage et doit indirectement gérer sa solvabilité. Les employeurs payent un pourcentage sur les 7000 premiers dollars versés au salarié, ce montant sera déductible au niveau de l'Etat local.

Les conditions d'accès diffèrent selon les Etats, mais ont sensiblement la constante suivante :

- la période d'affiliation « base period » concerne au maximum 4 trimestres calendaires⁷ ou 12 mois ;
- le chômeur doit avoir au moins 6 à 12 mois travaillés selon l'Etat ;
- la condition de revenus puisqu'il faut soit avoir perçu un revenu minimal (2 400 \$ pour l'Etat de New York, 1 300 \$ pour la Californie) pour le meilleur trimestre et/ou avoir un total de revenus sur les 12 mois qui multiplié par un coefficient doit être supérieur au total du meilleur trimestre (pour l'Etat de New York, 1,5 fois supérieur à ceux du meilleur trimestre) ;
- à défaut que ces conditions précédentes soient réunies, il existe une période d'affiliation différente dit « alternate period » permettant d'obtenir une indemnisation avec des conditions de revenus allégées et une période calendaire différente.

A titre d'information, les montants d'indemnisation hebdomadaire sont de 104 \$ à 504 \$ pour l'Etat de New York, 40 \$ à 450 \$ en Californie.

⁶ Schurich-Rey A., « Le système « bonus-malus » de l'assurance chômage américaine », Septembre 2017

⁷ Janvier, février, mars puis avril, mai, juin, puis etc.



MESURES D'URGENCE TEMPORAIRES

- Augmentation de la durée d'indemnisation (différente selon les Etats). Exemples : pour l'Etat de New York, passage à 39 semaines au lieu de 13 ; pour la Floride, la limite de 12 semaines augmente d'une semaine pour chaque augmentation de 0,5 % du taux de chômage dans l'Etat avec une limite à 23 semaines.
- Ouverture de l'indemnisation chômage aux indépendants et aux travailleurs qui n'étaient pas éligibles.
- Prestation supplémentaire pour tous les bénéficiaires d'assurance chômage.

164 Mds€

**POUR CES MESURES EXCEPTIONNELLES
(ESTIMATION POUR 2020)**

CHÔMAGE PARTIEL

450 000

PERSONNES
AU CHÔMAGE PARTIEL
AU PIC DE LA CRISE
(JUILLET 2020)

Il n'existe pas de dispositif de chômage partiel aux Etats-Unis au niveau fédéral.

MESURES D'URGENCE TEMPORAIRES

Dans les 26 Etats avec un dispositif opérationnel, les indemnités de chômage partiel sont prises en charge par le fonds fédéral (dans le cadre de la loi CARES).

0,85 Md€

**POUR LE COÛT
DU CHÔMAGE PARTIEL
(ESTIMATION POUR 2020)**

AIDES AUX ENTREPRISES

- **492 Mds\$ (418 Mds€) de report des contributions** sur la masse salariale pour les employeurs.
- **500 Mds\$ (425 Mds€) pour le programme de prêt gouvernemental** pour les entreprises en difficulté.
- **60 Mds\$ (51 Mds€) pour le programme de prêts** en cas de catastrophe économique².

Evolution du PIB

fin 2019 1,5%
fin 2020 -11,4%
(prévision)



-12,9%

Déficit public

fin 2019 3,0%
fin 2020 10,4%
(prévision)



+7,4%

Taux de chômage

fin 2019 8,4%
fin 2020 11,0%
(prévision)



+2,6%

Prévision évolution 2019-2020

Mesures d'urgence pour soutenir l'emploi et les entreprises

ASSURANCE CHÔMAGE

Sur les grands principes, le système français est un système obligatoire et contributif financé par les contributions des employeurs. Le bénéfice de l'indemnisation est conditionné notamment à un minimum d'affiliation dans une période de référence donnée avant la perte d'emploi. Le montant de l'allocation est déterminé en appliquant un taux de remplacement au salaire perçu durant également une période de référence précédant la fin de contrat. La durée d'indemnisation maximale, comprise entre deux et trois ans, tient compte de l'âge des demandeurs d'emploi.

MESURES D'URGENCE TEMPORAIRES

- Prolongation de l'indemnisation.
- Dispositif spécifique pour les intermittents du spectacle.
- Indemnisation des salariés ayant démissionné pour un autre emploi remis en question en raison la crise et du confinement.
- Neutralisation de la période de crise sanitaire dans la détermination ultérieure du droit au chômage.
- Aménagement et report de l'entrée en vigueur de la réforme de l'Assurance chômage au 1^{er} avril 2021.

41,6 Mds€⁸
POUR CES MESURES EXCEPTIONNELLES
(ESTIMATION POUR 2020)

⁸ Unédic, « Dossier de synthèse sur l'Assurance chômage au 10 juillet 2020 », juillet 2020

CHÔMAGE PARTIEL

8,6 millions

DE PERSONNES
AU CHÔMAGE PARTIEL
AU PIC DE LA CRISE
(AVRIL 2020)

Le dispositif français d'activité partielle est un dispositif légal d'indemnisation en cas de réduction ou d'interruption temporaire d'activité de l'entreprise. Il est cofinancé par l'Etat et l'Unédic. Préexistant de longue date, ce dispositif a fait l'objet de plusieurs aménagements temporaires ou pérennes depuis le début de la crise sanitaire.

MESURES D'URGENCE TEMPORAIRES

- Assouplissement du recours au dispositif.
- Simplification de la procédure de recours au dispositif.
- Extension du champ des employeurs et des salariés éligibles à l'activité partielle.
- Augmentation de l'allocation perçue par les salariés et les employeurs.
- Augmentation du contingent annuel d'heures indemnisables par salarié au titre de l'activité partielle.
- Instauration d'un dispositif spécifique d'activité partielle de longue durée reposant sur la négociation collective.

30,6 Mds€⁸

POUR LE COÛT
DU CHÔMAGE PARTIEL
(ESTIMATION POUR 2020)

AIDES AUX ENTREPRISES

- **210 Mds€ de charges sont reportées** : reports de contributions sociales, moratoire sur le remboursement de la dette des entreprises, facture d'électricité, loyer, reports spécifiques pour les PME dans le secteur du tourisme et le secteur de l'aéronautique...
- **37,5 Mds€ d'aides diverses composées de subventions aux entreprises**, suppression d'impôts pour les entreprises et indépendants en difficulté, crédit d'urgence, plan de soutien aux secteurs les plus touchés.

Mesures économiques de long terme

Plan de relance à hauteur de 100 Mds€ sur les années 2021 et 2022.

Evolution du PIB

fin 2019 0,3%
fin 2020 -11,3%
(prévision)



-11,6%

Déficit public

fin 2019 1,6%
fin 2020 11,2%
(prévision)



+9,6%

Taux de chômage

fin 2019 9,9%
fin 2020 10,1%
(prévision)



+0,2%

Prévision évolution 2019-2020

Mesures d'urgence pour soutenir l'emploi et les entreprises

ASSURANCE CHÔMAGE

Le marché du travail italien se caractérise par une forte dualité entre contrats de travail « standards » (CDI à temps plein) et autres formes d'emplois, dont une proportion importante de travailleurs indépendants (22 %). Depuis les réformes de 2015, le dispositif classique est le NASpl⁹, complété du DIS-COLL¹⁰ dans le cas des contrats dits « atypiques » (contrats de collaboration, « job on call », « job sharing »...). Le pilotage des règles de l'assurance chômage en Italie est effectué par l'Etat. Le système est contributif et son financement est assuré par des cotisations patronales (1,62 % et 3,02 % si contrat court) et l'Etat.

La majorité des travailleurs salariés doit être affiliée au régime général obligatoire d'assurance sociale, qui donne accès au NASpl. Le montant de l'allocation mensuelle est dégressif à partir du 4e mois, ne peut dépasser 1 335 € et sa durée est égale à la moitié du nombre de semaines de cotisations versées au cours des 4 dernières années. Pour les personnes qui ont perdu un contrat « atypique », le DIS-COLL est aussi dégressif à partir du 4e mois et ne peut dépasser 1 329 €.

MESURES D'URGENCE TEMPORAIRES

- Prolongement de 2 mois supplémentaires de la période d'indemnisation.
- Interdiction d'entamer des procédures de licenciement pendant 5 mois, au lieu des 60 jours prévus.

⁹ « Nuova assicurazione sociale per l'impiego » (nouvelle assurance sociale pour l'emploi).

¹⁰ « Indennità di disoccupazione mensile » (allocation chômage mensuelle).

CHÔMAGE PARTIEL

7,8 millions

DE PERSONNES
AU CHÔMAGE PARTIEL
AU PIC DE LA CRISE
(AVRIL 2020)

Le chômage partiel est développé en Italie et se compose de plusieurs dispositifs :

- le **CIG**¹¹ qui permet de suspendre les contrats de salariés temporairement en cas de difficultés économiques temporaires (CIGO) ou structurelles (CIGS)¹². Ce dispositif, financé par l'Etat, est beaucoup plus développé qu'en France,
- le **FIS** pour toutes les entreprises de plus de 5 salariés qui ne sont pas couvertes par d'autres fonds de garantie des salaires (CIGO, fonds bilatéraux de solidarité ou fonds bilatéraux de solidarité alternatifs),
- le **CID** pour les entreprises de moins de 5 salariés qui ne peuvent accéder au CIGO.

MESURES D'URGENCE TEMPORAIRES

- Extension du dispositif à tous travailleurs (employés, ouvriers, cadres), tous secteurs, toutes régions, y compris les entreprises de moins de 5 salariés.
- Simplification de la procédure de recours au dispositif.
- Allongement de 18 semaines de la durée maximale d'indemnisation.

35,4 Mds€
INCLUANT ASSURANCE CHÔMAGE
ET CHÔMAGE PARTIEL
(ESTIMATION POUR 2020)

AIDES AUX ENTREPRISES

- **235,3 Mds€ de charges sont reportées** (moratoires sur tous les prêts et hypothèques payables par tranches jusqu'au 31 janvier 2021 des PME, les impôts différés et de contributions pour les entreprises des secteurs gravement touchés...).
- **18,2 Mds€ d'aides diverses** composées de subventions aux entreprises, aux indépendants, aux détenteurs de TVA, de crédits d'impôts, d'exonérations fiscales...

Mesures économiques de long terme

Plan de relance de 209 Mds€.

¹¹ « Cassa Integrazione Guadagni ».

¹² Les secteurs du commerce, des services et de l'agriculture (à l'exception des coopératives agricoles) sont exclus du CIGO. Le CIGS n'est pas accessible pour les cadres (hors intermédiaire) et les travailleurs à domicile et depuis 2015, les jeunes embauchés avec un contrat d'apprentissage professionnalisant ont été inclus.

Evolution du PIB

fin 2019 1,4%
fin 2020 -11,5%
(prévision)



-12,9%

Déficit public

fin 2019 2,1%
fin 2020 12,4%
(prévision)



+10,3%

Prévision évolution 2019-2020

Taux de chômage

fin 2019 3,8%
fin 2020 9,1%
(prévision)



+5,3%

Mesures d'urgence pour soutenir l'emploi et les entreprises

ASSURANCE CHÔMAGE

Le marché du travail britannique se caractérise en 2019 par un pourcentage de travailleurs salariés titulaires d'un contrat de travail de durée déterminée de 5,2 %, soit 8,4 points en-deçà de la moyenne européenne située à 13,6 % sur la même période. Le taux d'emploi non salarié (15,6 %) se situe, quant à lui, proche de la moyenne européenne (15,3 %).

L'assurance chômage britannique fait partie du régime de protection sociale obligatoire. Elle est financée par les cotisations sociales des salariés et des employeurs. Sa gestion, ainsi que la définition des règles, sont assurées par l'Etat. Le montant de l'indemnité est forfaitaire et varie selon l'âge du demandeur d'emploi. La durée d'indemnisation est limitée à 182 jours. Un dispositif d'assistance chômage, fusionné depuis 2013 avec le régime d'assistance sociale « Universal credit », complète le système d'assurance.

MESURES D'URGENCE TEMPORAIRES

- Cumul possible allocation chômage et chômage partiel si le demandeur travaille habituellement moins de 16 heures par semaine.
- Augmentation du montant du crédit universel.
- Assouplissement des obligations liées à la recherche d'emploi.

35,5 Mds€

POUR CES MESURES EXCEPTIONNELLES
(ESTIMATION POUR 2020)

CHÔMAGE PARTIEL**8,9 millions**DE PERSONNES
AU CHÔMAGE PARTIEL
AU PIC DE LA CRISE
(MAI 2020)

Avant la crise du Covid-19, il n'existait pas de dispositif d'activité partielle au Royaume-Uni. Ainsi a été introduit le « Coronavirus Job Retention Scheme » qui est financé par l'Etat.

MESURES D'URGENCE TEMPORAIRES

- Mise en place d'un dispositif exceptionnel de chômage partiel.
- Dispositif ouvert aux entreprises subissant une baisse d'activité et ne pouvant recourir au télétravail.
- Indemnisation à hauteur de 80% du salaire brut (60% Etat / 20% employeur) limité à 2500 £/mois.

60 Mds€

POUR LE COÛT
DU CHÔMAGE PARTIEL
(ESTIMATION POUR 2020)

AIDES AUX ENTREPRISES

- 50 Mds£ (55,5 Mds€) de TVA et d'impôts sur le revenu sont reportés.
- 61 Mds£ (68 Mds€) d'aides diverses comme des subventions aux entreprises

Mesures économiques de long terme

Plan de relance pour un montant de 30 Mds£ (33 Mds€).

Evolution du PIB

fin 2019	1,2 %
fin 2020 (prévision)	-6,7%



-7,9%

Déficit public

fin 2019	-0,5%
fin 2020 (prévision)	8,0%



+8,5%

Taux de chômage

fin 2019	6,8%
fin 2020 (prévision)	10,0%



+3,2%

Prévision évolution 2019-2020

Mesures d'urgence pour soutenir l'emploi et les entreprises

ASSURANCE CHÔMAGE

Le marché du travail britannique se caractérise en 2019 par un pourcentage de travailleurs Le marché du travail suédois est composé à 80 % de contrats à durée indéterminée à temps plein et à 20 % de contrats à durée déterminée¹³.

Le ministère de l'emploi a compétence sur la politique de l'emploi et sur l'indemnisation du chômage. Le système d'assurance chômage est composé de 2 solutions distinctes contributives :

- Un régime de base¹⁴ obligatoire servant une allocation forfaitaire et destiné à tous les demandeurs d'emploi : allocation de 34 €¹⁵ par jours ouvrés (365 SEK/jour) pendant 300 jours ouvrés (450 jours ouvrés si enfant), si le chômeur a été affilié pendant au moins 6 mois (80 heures/mois minimum) au cours des 12 derniers mois ou 480 heures durant une période consécutive de 6 mois (50 heures/mois minimum) au cours des 12 derniers mois. Ce système est alimenté par les cotisations patronales et par l'Etat.
- Un régime d'assurance volontaire destiné aux demandeurs d'emploi ayant adhéré à une caisse d'assurance chômage, associé à un syndicat ou à une organisation particulière : allocation proportionnelle aux revenus antérieurs (80 % du salaire de référence brut les 200 premiers jours, puis 70 % du salaire de référence brut) pour une durée de 300 jours ouvrés, si l'affiliation du chômeur est d'au moins 12 mois.

¹³ Eurostat 2018.

¹⁴ Caisse Alfa-kassan, « *inkomstbortfallsförsäkring* »

¹⁵ Taux de la couronne suédoise pour 1 euro le 20 août 2020 à 16h47, 1 SEK = 0,097 €



MESURES D'URGENCE TEMPORAIRES

- Assouplissement de l'accès à l'assurance chômage.
- Augmentation de l'allocation de base (le plancher minimal passe à 50 €/jour ouvré, ne dépassant pas 2 535 €/mois).
- Chaque mois de travail entre mars et décembre 2020 comptera pour 4 mois d'affiliation au sein du régime de base.
- Augmentation de l'allocation proportionnelle à l'ancien salaire au sein des caisses d'assurance volontaire.

96 M€

**POUR CES MESURES EXCEPTIONNELLES
(ESTIMATION POUR 2020)**

CHÔMAGE PARTIEL

Le dispositif d'activité partielle est géré par l'Agence de développement économique (Tillväxtverket), financé par le gouvernement suédois. Précédemment, si l'entreprise avait pu éviter d'être en difficulté, par des mesures considérées comme raisonnables, elle n'aurait pas le droit d'accès au dispositif d'activité partielle.

500 000

PERSONNES
AU CHÔMAGE PARTIEL
AU PIC DE LA CRISE
(AVRIL 2020)

MESURES D'URGENCE TEMPORAIRES

- Réduction de la durée de travail des salariés en chômage partiel jusqu'à 80% pendant la période de mai à juillet 2020, 60% maximum ensuite.
- Aide de l'Etat pour maintenir au moins 88% du salaire au salarié.
- Exonération de cotisations patronales de sécurité sociale.
- Durée maximale du dispositif étendue à 9 mois.

233 M€

**POUR LE COÛT
DU CHÔMAGE PARTIEL
(ESTIMATION POUR 2020)**

AIDES AUX ENTREPRISES

- 300 Mds SEK (29 Mds€) d'aides aux entreprises.

Evolution du PIB

fin 2019	1,0%
fin 2020 (prévision)	-7,7%



-8,7%

Déficit public

fin 2019	-1,2%
fin 2020 (prévision)	6,1%



+7,3%

Taux de chômage

fin 2019	4,4%
fin 2020 (prévision)	5,7%



+1,3%

Prévision évolution 2019-2020

Mesures d'urgence pour soutenir l'emploi et les entreprises

ASSURANCE CHÔMAGE

Le marché du travail suisse se caractérise en 2019 par un pourcentage de travailleurs salariés titulaires d'un contrat de travail de durée déterminée de 12,7 %, un peu en dessous de la moyenne européenne (13,6 %). Le pourcentage de travailleurs ayant un emploi à temps plein était, pour cette même année, de 73,1 %.

Le système d'assurance chômage suisse est un système obligatoire et contributif. Financé par les cotisations sociales des salariés et des employeurs, les règles du régime sont définies par l'Etat et mises en œuvre par les cantons, les offices régionaux de placement et les caisses de chômage. Le montant de l'indemnité, variable en fonction de la situation familiale et le salaire de référence du demandeur d'emploi, s'élève à 70 % ou 80 % du salaire de référence. Quant à la durée d'indemnisation, elle varie entre 200 et 520 allocations journalières, en fonction de la durée d'affiliation, l'âge et la situation familiale du demandeur d'emploi.

MESURES D'URGENCE TEMPORAIRES

- Prolongation de la durée de versement des allocations chômage de 120 indemnités journalières supplémentaires.
- Assouplissement des obligations liées à la recherche d'emploi.
- Création d'une « allocation pour perte de gain Covid-19 » pour les parents qui doivent assurer la garde de leurs enfants, les personnes placées en quarantaine, les travailleurs indépendants et les artistes.

3,7 Mds€

POUR CES MESURES EXCEPTIONNELLES
(ESTIMATION POUR 2020)

CHÔMAGE PARTIEL**1,3 million**DE PERSONNES
AU CHÔMAGE PARTIEL
AU PIC DE LA CRISE
(AVRIL 2020)

Le dispositif de chômage partiel, dénommé « réduction de l'horaire de travail » (RHT), est un dispositif d'indemnisation en cas de suspension complète ou partielle de l'activité de l'entreprise. Le financement du chômage partiel est assuré par l'assurance chômage.

MESURES D'URGENCE TEMPORAIRES

- Procédure de recours simplifiée.
- Extension du dispositif aux personnes en contrat à durée déterminée, aux apprentis et aux intérimaires (entre mars et août 2020).
- Durée maximale du dispositif étendue à 18 mois à partir du 1^{er} septembre 2020.

13,2 Mds€

**POUR LE COÛT
DU CHÔMAGE PARTIEL
(ESTIMATION POUR 2020)**

AIDES AUX ENTREPRISES

- 48 Mds€ d'aides aux entreprises (crédits de transition accordés aux PME, aide financière aux entreprises particulièrement touchées, délais de paiement pour certains impôts et report du paiement de cotisations sociales...).

ANNEXE

TABLEAU RECAPITULATIF DES CHIFFRES CLES PAR PAYS									
	Allemagne	Belgique	Espagne	Etas-Unis	France	Italie	Royaume-Uni	Suède	Suisse
EVOLUTION DU PIB									
2019	0,6 %	1,4 %	2,0 %	2,3 %	1,5 %	0,3 %	1,4 %	1,2 %	1,0%
2020 (prévision)	-6,6 %	-8,9 %	-11,1 %	-7,3 %	-11,4 %	-11,3 %	-11,5 %	-6,7 %	-7,7 %
Evolution	-7,2 %	-10,3 %	-13,1 %	-9,6 %	-12,9 %	-11,6 %	-12,9 %	-7,9 %	-8,7 %
DEFICIT PUBLIC									
2019	-1,4 %	1,9 %	2,8 %	7,3 %	3 %	1,6 %	2,1 %	-0,5 %	-1,2 %
2020 (prévision)	7,1 %	8,6 %	10,3 %	15,0 %	10,4 %	11,2 %	12,4 %	8,0 %	6,1 %
Evolution	8,5 %	6,7 %	7,5 %	7,7 %	7,4 %	9,6 %	10,3 %	8,5 %	7,3 %
TAUX DE CHÔMAGE									
2019	3,2 %	5,4 %	14,1 %	3,7 %	8,4 %	9,9 %	3,8 %	6,8 %	4,4%
2020 (prévision)	4,5 %	7,4 %	19,2 %	11,3 %	11,0 %	10,1 %	9,1 %	10,0 %	5,7 %
Evolution	1,3 %	2,0 %	5,1 %	7,6 %	2,6 %	0,2 %	5,3 %	3,2 %	1,3 %

Source : OCDE, scénario avec un choc unique

TABLEAU RECAPITULATIF DES PREVISIONS DE COÛT POUR 2020, PAR MESURE			
PAYS	Coût des mesures par dispositif		Nombre d'habitants
	Assurance chômage	Activité partielle	
Allemagne	9,6 Mds€ (assistance chômage)	23,5 Mds€	83 millions
Belgique	37 M€	600 M€	11 millions
Espagne	3,9 Mds€	17,9 Mds€	47 millions
Etats-Unis	193 Mds\$ (164 Mds€)	1 Md\$ (approx.) (0,85Md€)	328 millions
France	41,6 Mds€	30,6 Mds€	67 millions
Italie	35,4 Mds€ (coût incluant assurance chômage + chômage partiel)		60 millions
Royaume-Uni	32 Mds£ (35,5 Mds€)	54 Mds£ (60 Mds€)	67 millions
Suède	1 Md SEK (96 M€)	2,42 Mds SEK (233 €)	10 millions
Suisse	4 Mds CHF (3,7 Mds€)	12,2 Mds CHF (13,2 Mds€)	9 millions

Source : Bruegel ou annonces gouvernementales pour les dépenses ; Eurostat pour le nombre d'habitants en millions au 1^{er} janvier 2020



CRISE DE LA COVID-19
PANORAMA DES MESURES D'URGENCE
MISES EN PLACE À L'ÉTRANGER

Novembre 2020

Directeur de publication : Christophe VALENTIE

Unédic

4, rue Traversière – 75012 Paris
Tél. : 01 44 87 64 00

www.unedic.fr – [@unedic](https://twitter.com/unedic) – LinkedIn 